



Problème cotisations retraite après licenciement judiciaire

Par **Lolo_Blash**, le **03/05/2015** à **22:55**

Bonjour, rn
je vous contact pour mon père qui est complètement perdu. Après une longue et éprouvante procédure contre son ex-patron, mon père a été licencié par voie judiciaire. Son ex-entreprise a été mise en redressement judiciaire. Le mandataire qui a été nommé s'occupe du redressement. rn
Le problème vient maintenant de la CARSAT : elle refuse de valider deux trimestres (sur la période où mon père était "salarié" chez son ex-patron) car apparemment elle n'a pas touché les cotisations nécessaires à la validation. Ce n'est pas le travail du mandataire de régler ça ? rn
Que faire ? se retourner contre le mandataire ? Si oui, quelle est la procédure à suivre ? Si non, pouvez-vous nous conseiller ? rn
Merci d'avance.

Par **moisse**, le **04/05/2015** à **09:35**

Bonjour, rn
[citation]mon père a été licencié par voie judiciaire[/citation] rn
Qu'est-ce que cela veut dire ? rn
Je n'ai jamais vu un juge licencier qui que ce soit, à part la nounou de ses enfants. rn
Comment votre père est-il informé par la CARSAT de la controverse portant sur 2 trimestres ? rn
Normalement il devrait être en possession du talon de la déclaration unique d'embauche. rn
Quoiqu'il , en soit il doit questionner le mandataire en lui laissant 8 jours pour répondre, sauf à saisir le CPH en vue de régulariser ce qui ressemble à du travail dissimulé. rn
Je crois avoir compris qu'une procédure avait déjà eu lieu, et il paraît étonnant que les dates d'entrée/sorties du salarié n'aient pas été évoqués au cours du déroulement.